

## STAGE PATRIMONIAL HORS SPECIALITE

1 MOIS

Ce deuxième stage patrimonial dure quatre semaines et s'effectue dans un établissement ou un service correspondant à une spécialité patrimoniale autre que celle de l'élève conservateur.

Il doit lui permettre de mieux comprendre les missions et les méthodes de travail des conservateurs appartenant à une autre spécialité, et favoriser à terme la collaboration entre les différents services patrimoniaux.

### VALIDATION DU STAGE

Note donnée par le chef de stage hors spécialité / Coef 1

La note et l'appréciation doivent permettre de juger les qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Non noté / Remis pour information aux membres du jury final

Ce rapport de cinq à dix pages doit permettre au stagiaire de préciser les possibilités de collaboration entre services patrimoniaux et de faire une analyse comparative sur les méthodes de travail et les approches des institutions concernées.